

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 113  
de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG\_PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL)  
demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans  
différents quartiers**

En séance du 3 juillet 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 113 de Mme et M. M.-C. Rey-Baeriswyl et J.-F. Python lui demandant d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers

### Résumé du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'inclure dans le développement des dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers (les WC publics notamment), des facilitations pour les familles et les parents tels que WC avec tables à langer, espaces d'allaitement, sanitaires à la taille des enfants et possibilité d'entrer avec une poussette et plusieurs enfants. Il serait exemplaire d'y prévoir une gestion écologique innovante.

A l'instar d'autres villes touristiques, la Ville de Fribourg ne met pas encore à disposition des WC publics dotés d'infrastructures ajustées qui permettraient à des adultes d'assurer les gestes éducatifs et de soin, quand ils s'occupent d'enfants. En effet, il s'agit d'inclure dans le plan de développement de ces lieux d'hygiène, dans les quartiers et notamment dans les espaces à vocation touristique (Place de la Grenette, Av. de la Gare, Grand-Places), des infrastructures adéquates aux besoins des familles, voire écologiquement innovantes (recyclage des déchets, éclairage écologique, nature des matériaux, etc.).

### Réponse du Conseil communal

#### 1. Préambule

La Ville de Fribourg dispose de nombreux WC publics (27) répartis entre le centre-ville et les différents quartiers. En effet, chaque quartier en dispose d'au minimum un. La plupart de ces toilettes se trouvant en centre-ville ou dans les quartiers, près de places de jeux, sont régulièrement utilisées par les familles. Il est donc évident que la mise en place de dispositifs et infrastructures pour les familles est indispensable, afin de leur offrir un service public de qualité.

En avril 2019, le Conseil communal s'était engagé, via sa réponse au postulat n°60 demandant d'"étudier les modalités de réalisation de *toilettes sympas* en Ville de Fribourg", à approcher certains établissements publics afin de collaborer sur un projet de toilettes sympas. Ce projet consiste en la mise à disposition par les restaurateurs de leurs WC aux passants sans obligation de consommer.

Après réflexion sur les démarches à entreprendre pour répondre au présent postulat, le Conseil communal propose de jumeler ces deux projets afin d'offrir un plus grand service à ses citoyens.

## 2. Projet mené par la Direction de l'Edilité

Afin de répondre à la demande des postulants, la Ville souhaite d'une part inclure dans son plan de développement et d'entretien des WC publics l'aménagement d'infrastructures pour familles en y ajoutant notamment des tables à langer. Cet aménagement serait apporté dans les WC pour personnes à mobilité réduite car l'espace de ces locaux est suffisamment grand pour accueillir une maman ou un papa avec une poussette et un ou plusieurs enfants en bas âge.

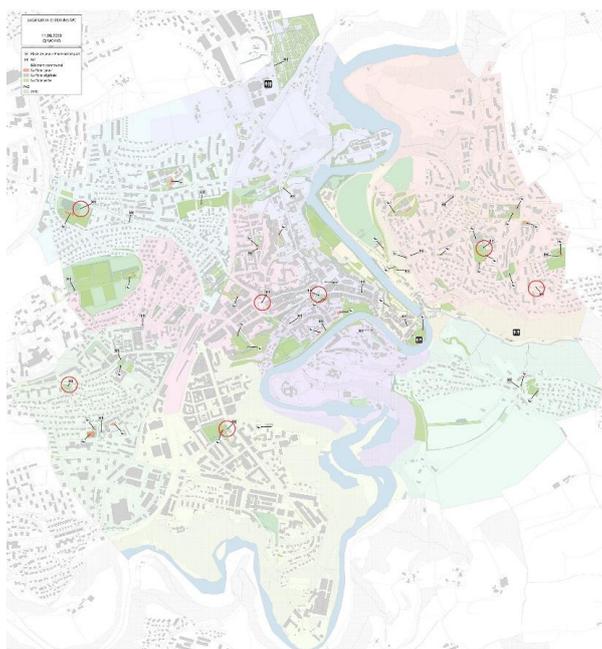
D'autre part, la Ville souhaite collaborer avec quelques restaurants sur le principe *des toilettes sympas*. Ce principe consiste en la mise à disposition des restaurateurs de leurs WC aux passants. Afin de lier cette collaboration à la nécessité de mettre en place des infrastructures sanitaires pour les familles, la Ville collaborera avec des établissements publics ayant ou prêts à installer des éléments tels que:

- Tables à langer
- Poubelles pour couche-culotte (poubelle à clapet)
- Espace discret pour allaitement
- Locaux spacieux
- Essuie-mains
- Signalétique
- Etc.

### 2. a. Développement des sanitaires publics

Le secteur de l'Intendance des bâtiments prévoit d'introduire dans son plan d'entretien des WC publics, une table à langer afin d'offrir un meilleur service à la population.

Sept toilettes pour personnes à mobilité réduite, répartis sur l'ensemble du territoire communal, seront équipés de table à langer.



Le financement se fera par le budget de fonctionnement.

Trois des WC prévus pour la rénovation se trouvent sur l'axe centrale de la ville (Pérolles, place Georges-Python, Bourg). Les quatre autres sont répartis dans les quartiers à proximité d'espaces publics et places de jeux (quartier de Beaumont, quartier du Guintzet, quartier du Torry, quartier de Schoenberg).

#### 2. b. Collaboration avec les restaurants

En parallèle des transformations apportées à certains WC publics, la Ville souhaite collaborer avec une dizaine de restaurants se trouvant sur l'axe touristique de la ville (Pérolles, places Georges-Python, rue de Lausanne, Bourg et Basse-ville) sur le principe *des toilettes sympas*. Il s'agit d'un projet déjà grandement développé dans plusieurs cantons suisses, dont le principe est de convenir avec des établissements publics du libre accès à leurs WC aux passants. En contrepartie, ces établissements perçoivent une indemnisation forfaitaire de la part des communes, à titre de compensation pour le nettoyage.

Dans le contexte du présent postulat, le but est de collaborer sur ce principe avec des restaurants ayant déjà des infrastructures dédiées aux familles ou prêts à en mettre en place.

#### 2. c. Démarche

La Direction de l'édilité a approché certains restaurants et mettra prochainement en place une collaboration avec les établissements qui remplissent au minimum les critères suivants: accès suffisant pour manœuvrer avec un landau, table à langer, poubelle à clapet pour les couches culottes. Les autres prestations citées en page 2 seront également appréciées dans le choix de collaboration de ces restaurants.

Un défraiement de CHF 80.- par mois, déjà annoncé et prévu au budget 2021, sera versé aux restaurants retenus pour le projet *toilettes sympas*.

Le projet a été favorablement reçu auprès de la majorité des restaurants, dont la plupart ont déjà certaines infrastructures en places.

### 3. Communication

La Ville mettra en place un plan de situation informant les passants, habitants ou touristes des emplacements des WC publics ou restaurants, offrant des espaces d'hygiène adaptés aux familles. De plus, une signalisation indiquant ces lieux sera mise en place.

Il sera possible de trouver ces informations sur le site internet de la Ville.

Le postulat n° 113 est ainsi liquidé.